

REUNION DU 14 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, le quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. HUNAUT Marcel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 4 mars 2014

Présents : MM. ROSAIRE, FOULONNEAU, BARBOT, Mme DENIS, M. PRIEUR, MMmes MENAGER, LEBRETON, M. CHASLERIE MMmes PITON, NOPPE ;

Absents excusés : M. BOURGEOU, Mme DESCHAMPS, M. BONNEROT, M. BARON.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monsieur ROSAIRE

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU Convention groupement de commandes
Le Conseil accepte à l'unanimité de délibérer sur le sujet.

DÉLIBÉRATIONS

1.a SICALA Anjou Atlantique Nouveaux statuts

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013151-0013 en date du 31 mai 2013 portant fusion du syndicat intercommunal d'aménagement des rives de la Loire et de ses affluents (SICALA) et du syndicat intercommunal des communes riveraines de la Loire.

Considérant la fusion du syndicat intercommunal d'aménagement des rives de la Loire et de ses affluents (SICALA) et du syndicat intercommunal des communes riveraines de la Loire.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les statuts du SICALA *Anjou-Atlantique*.

Il précise que le nouvel établissement issu de cette fusion est dénommé « SICALA *Anjou-Atlantique* » et que le siège du Comité syndical est fixé à la Mairie de Juigné sur Loire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les statuts du SICALA *Anjou-Atlantique*.

1.b SICALA Anjou Atlantique Retrait de communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes d'Andigné, La Chapelle-sur-Oudon, Le Lion d'Angers, et Thouaré-sur-Loire, membres du SICALA Anjou-Atlantique ont demandées à se retirer du SICALA Anjou-Atlantique.

Le comité syndical du SICALA a donné son accord lors de la réunion du 28 février 2014 pour le retrait des communes de Andigné, La Chapelle-sur-Oudon, Le Lion d'Angers, et Thouaré-sur-Loire, à compter du 1^{er} janvier 2014

Il convient maintenant que chaque Conseil Municipal confirme cette décision. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son accord.

Après vote et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

2. CONVENTION « LIRE ET FAIRE LIRE » année scolaire 2013-2014

Madame DENIS Maire Adjoint rappelle au Conseil que le groupe scolaire Paul GAUGUIN est engagé dans le dispositif « Lire et Faire Lire » pour l'année scolaire 2013-2014.

Elle dépose sur le bureau la convention devant intervenir entre la Fédération des Œuvres Laïques, l'Union Départementale des Associations Familiales du Maine et Loire, les Associations coordinatrices de l'association « Lire et faire lire » dans le Maine et Loire et la commune.

Elle rappelle que la Commune confie à la Fédération des Œuvres Laïques et à l'Union Départementale des Associations Familiales du Maine et Loire la mission d'animer et de participer au projet « Lire et Faire Lire ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire ou un des Adjointes à signer la convention pour l'action Lire et Faire Lire année scolaire 2013-2014.

3. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER 1 rue du Gravier

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 70, sise 1, rue du Gravier.

4. COVED AVENANT AU CONTRAT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé un contrat de balayage des caniveaux avec la COVED dont le siège social est à GUYANCOURT 78280.

Il informe le Conseil de la suppression des indices CS1 A, B, C et D (revalorisation des prix). Il expose que l'indice CS1 peut être remplacé par l'indice ICHT-E ou éventuellement par l'indice ICMO2.

Le Conseil Municipal après vote et à l'unanimité

→ Accepte de remplacer l'indice CS1 par l'indice ICHT-E,

→ Autorise le Maire ou un de ses Adjoint à signer l'avenant concernant la modification de l'indice de revalorisation des prix.

5. ACHAT BENNE

Monsieur CHEVALIER Agent de Maîtrise informe le Conseil que la benne est cassée. Il précise qu'il recherche actuellement une nouvelle benne dans la limite des crédits budgétaires votés le 21 février 2014.

6. SCHEMA D'AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE Plan d'action foncière

Vu le manque d'informations sur ce dossier, Monsieur le Maire propose de reporter la décision. Le Conseil Municipal accepte.

INFORMATIONS

7. QUARTIER DE LA POITEVINIÈRE

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint présente au Conseil :

- le phasage des travaux concernant le lot Voirie et le lot Espaces Verts
- une estimation du bilan financier de l'opération

8. RYTHMES SCOLAIRES Projet Educatif Territorial

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a travaillé avec Mme BOSSÉ Valérie sur le Projet Educatif Territorial. Il précise qu'il reste des points à compléter par la nouvelle équipe municipale.

9. CCID Réunion du 18 février 2014

Monsieur le Maire donne au Conseil un compte rendu de la réunion de la Commission Communale des Impôts Directs et présente un bilan provisoire.

10. BUREAU DE VOTE 23 ET 30 MARS

11. REUNIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

12. BUDGET ASSAINISSEMENT

Suite à la réunion du 21 février vote du Budget, Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint présente au Conseil le détail estimatif de l'entreprise JUGE concernant les travaux eaux usées au carrefour du cimetière et rue du Puits Guillet. Pour la séquence 4 le devis s'élève à 53 997 € HT (estimation initiale 43 803 € HT) et pour la séquence 5 le devis s'élève à 58 480,50 € HT (estimation initiale 47 329,50 € HT).

13. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU Groupement de commandes Voirie

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil Municipal que plusieurs communes ont souhaité constituer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes pour la réalisation des travaux d'entretien de leur voirie communale.

Il présente le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Haut-Anjou et les communes membres volontaires (Chemiré-sur-Sarthe, Cherré, Contigné, Juvardeil, Querré) ainsi que son annexe financière, dont le coordonnateur serait la Communauté de Communes du Haut-Anjou.

Collectivité	Montant des participations		
	Fonctionnement (TTC)		Investissement
BRISSARTHE	Emplois partiels	7 052 €	
CHEMIRÉ-SUR-SARTHE	Elagage	235 €	
CHERRÉ	Elagage	881 €	
CONTIGNÉ	Elagage	714 €	
	Emplois partiels	3 528 €	
JUVARDEIL	Fauchage, élagage	1 010 €	
	Emplois partiels		
Communauté de Communes du Haut-Anjou	Fauchage, élagage	45 361 €	H.T. 159 250 € TTC 191 100 €
	Emplois partiels	92 589 €	
	Curage	23 592 €	
TOTAL :		174 962 €	191 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes, constitué des communes de CHEMIRÉ-SUR-SARTHE, CHERRÉ, CONTIGNÉ, JUVARDEIL, QUERRÉ et de la Communauté de Communes du Haut-Anjou, pour l'entretien de la voirie communale et intercommunale ;
- La commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur ;
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année 2014 aux articles 657351 et 21752 du budget général de la Commune pour le montant indiqué dans l'annexe financière ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement et ses annexes.

14. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU Commission des finances

Monsieur HUNAULT Maire, donne un compte rendu de la réunion de la commission des finances du 10 mars 2014.